

22 juin 2023



Le pouvoir d'achat des ménages à différents niveaux de revenus depuis 2019



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport a comme objectif d'étudier le pouvoir d'achat des ménages à différents niveaux de revenu depuis 2019. À cette fin, le DPB a évalué la part de revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019 et il a observé son évolution en considérant deux mesures du revenu, soit le revenu de marché et le revenu disponible durant trois périodes. La première de celles-ci concerne les trimestres 2019T4 et 2021T1, où le pouvoir d'achat des ménages a été évalué près d'un an depuis le début de la pandémie. Puis, la période entre 2021T1 et 2022T2 a été envisagée pour considérer la forte progression des prix. Enfin, la période entre 2019T4 et 2022T4 a été regardée pour estimer la situation des ménages alors que la pandémie tirait à sa fin.

Analyste principale :

Régine Cléophat, Analyste

Préparé sous la supervision de :

Mark Mahabir, Directeur des politiques (coûts)

Nathalie Desmarais, Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements [veuillez contacter le Bureau du directeur parlementaire du budget](#).

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Faits saillants.....	1
Résumé	2
Introduction.....	4
La part du revenu, les quintiles et l'inflation : comment cela fonctionne-t-il?	6
Les données.....	6
L'inflation.....	6
Le revenu	7
La part du revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019.....	7
Changement de la part du revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019.....	9
Entre 2019T4 et 2021T1.....	9
Revenu de marché.....	10
Revenu disponible.....	11
Entre 2021T1 et 2022T2.....	12
Revenu de marché.....	13
Revenu disponible.....	14
Entre 2019T4 et 2022T4.....	16
Revenu de marché.....	17
Revenu disponible.....	18
Annexe A : Mesures du revenu par ménages	19
Notes	21

Faits saillants

Près de trois ans après le début de la pandémie, le DPB constate que l'ensemble des ménages jouissent d'un meilleur pouvoir d'achat lorsqu'il considère le revenu disponible. Cette amélioration se chiffre à 5%.

Cependant, il remarque également l'impact régressif de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages. Au terme de cette étude, il observe que les ménages gagnant les revenus les plus faibles ne peuvent pas faire face à la hausse du coût de la vie par l'entremise de leurs propres sources de revenu; les transferts gouvernementaux contribuent largement à la préservation de leur pouvoir d'achat. Ceci n'est pas le cas des ménages les mieux nantis : ils sont plus en mesure d'encaisser les contrecoups du coût de la vie avec leurs propres sources de revenu.

Résumé

Ce rapport a comme objectif d'étudier le pouvoir d'achat des ménages à différents niveaux de revenu depuis 2019. À cette fin, le DPB a évalué la part de revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019 et il a observé son évolution en considérant deux mesures du revenu, à savoir le revenu de marché et le revenu disponible durant trois périodes, soit entre 2019T4 et 2021T1, 2021T1 et 2022T2, et 2019T4 et 2022T4.

Lorsqu'il considère le revenu de marché, le DPB constate que le pouvoir d'achat des ménages a été affecté de façon disparate. Durant la première période, l'inflation s'est avérée au-dessous de la cible de l'inflation de la Banque du Canada alors que les revenus d'emploi se sont affaiblis pour les ménages des trois premières tranches de revenu uniquement. Cependant, le lancement ou la majoration de prestation de revenu en réponse à la pandémie de COVID-19 a visiblement soutenu le pouvoir d'achat des ménages. Le DPB détermine que l'ensemble des ménages a pu consommer le panier de consommation de 2019 tout en y consacrant une part moindre de leur revenu disponible.

Au terme de la seconde période, l'inflation a accéléré alors que le revenu n'a pas forcément maintenu le même rythme selon le quintile observé. Sur la base du revenu de marché, les ménages des deuxième, troisième et cinquième quintiles peuvent compter sur leurs gains en revenu d'emploi pour conserver leur pouvoir d'achat; ce qui n'est pas le cas pour les autres groupes. Or, la cessation des prestations liées à la pandémie de COVID-19 et l'impôt sur le revenu effacent cette avancée et ils exacerbent la situation des ménages appartenant aux autres quintiles. Ainsi, lorsque le DPB regarde plutôt le revenu disponible, la flambée des prix a pris les devants dans la course au coût de la vie et le pouvoir d'achat de tous les ménages s'est détérioré.

Or, près de trois ans après le début de la pandémie, le DPB note que le pouvoir d'achat s'est amélioré pour l'ensemble des ménages, peu importe la mesure du revenu choisie¹. Une exception demeure à cette observation : les ménages appartenant au quintile de revenu inférieur ont subi une détérioration du pouvoir d'achat si on considère uniquement le revenu de marché. À la lumière de ces résultats, le DPB observe que les ménages des quintiles de revenu inférieurs ne peuvent pas faire face à la hausse du coût de la vie uniquement grâce à leurs propres revenus (ceux qui composent le revenu de marché); les transferts gouvernementaux contribuent grandement à la préservation de leur pouvoir d'achat. Les ménages les mieux nantis sont plus en mesure d'absorber les contrecoups du coût de la vie par l'entremise de leurs propres sources de revenus.

Introduction

L'inflation au Canada atteignait des sommets en juin 2022 avec un taux annuel de 8,1 % d'après Statistique Canada. Cette réalité pose un contraste intéressant lorsqu'elle est comparée à la situation pré-pandémique, une époque durant laquelle l'inflation se situait dans la partie inférieure de la cible d'inflation de la Banque du Canada. Alors que la pandémie de Covid-19 amenait déjà son lot de défis depuis mars 2020, en 2022 les ménages canadiens devaient faire face à la montée de prix.

L'idée que la hausse des prix affecte le pouvoir d'achat de ménages en fonction de leur revenu n'est pas nouvelle; des économistes considèrent que l'inflation a un impact régressif sur le pouvoir d'achat des ménages. Elle frappe plus fortement les ménages vulnérables tandis que les mieux nantis peuvent plus facilement s'y ajuster. À cet effet, le bureau du Budget du Congrès américain écrivait que « [...] les effets de l'inflation changeaient à travers le temps et qu'ils variaient par groupes de revenu et par mesures du revenu² » dans son rapport publié en septembre 2022.

À son tour, le DPB a étudié le pouvoir d'achat des ménages canadiens à différents niveaux de revenu depuis 2019. Dans ce but, il a mesuré la part du revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019 et son évolution par quintile de revenu entre 2019T4 et 2021T1 afin d'évaluer le pouvoir d'achat des ménages près d'un an depuis le début de la pandémie. Puis il s'est attardé à la période entre 2021T1 et 2022T2 pour considérer la forte progression des prix. Enfin, il a regardé également la période entre 2019T4 et 2022T4 pour estimer la situation des ménages alors que la pandémie tirait à sa fin. L'inflation et le changement du revenu ont également été examinés durant ces mêmes périodes.

Pour ce faire, le rapport est organisé en deux sections : la première détaille la démarche méthodologique permettant de réaliser cette étude; la seconde présente l'analyse des résultats. À l'annexe A, le lectorat trouvera

des tableaux supplémentaires portant sur les revenus par ménage pour un trimestre donné.

La part du revenu, les quintiles et l'inflation : comment cela fonctionne-t-il?

Les données

Afin de réaliser cette analyse, le DPB a utilisé les bases de données de Statistique Canada suivantes : les comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne (36-10-0663 et 36-10-0587-01); les dépenses de consommation finale des ménages (36-10-0107-01) et les comptes courants et compte du capital des ménages (36-10-0112-01)³. Le jeu de données portant sur les comptes économiques des ménages est distribué selon le revenu disponible et ce faisant, il se trouve divisé en cinq groupes, les quintiles. Quant à elles, les autres séries sont des agrégats de ces comptes économiques, représentant le secteur des ménages au sein de l'économie canadienne⁴. Dans le cadre de ce rapport, le DPB s'est intéressé à trois comptes économiques et ses composantes, soit: les dépenses de consommations finales des ménages, le revenu de marché et le revenu disponible^{5, 6}. Ils sont exprimés en dollars moyens par ménage⁷.

L'inflation

Pour construire une mesure de l'inflation, le DPB s'est servi des séries portant sur les dépenses de consommations finales du secteur des ménages. Un déflateur a été construit par catégorie de dépenses et leurs changements trimestriels ont été calculés. Afin de comparer l'augmentation des prix à celle du revenu, l'inflation des dépenses de consommation a été mesurée en pourcentages de variation entre deux trimestres. De plus, le

DPB a évalué l'inflation par quintile de revenu en se servant des habitudes de dépenses des ménages (autrement dit, le poids respectif des catégories de dépenses) selon le quintile de revenu d'appartenance⁸.

Le revenu

Le DPB a considéré deux mesures du revenu et elles sont parentes. Le revenu de marché est autrement dit le revenu avant transferts et impôts sur le revenu. Quant à lui, le revenu disponible est composé du revenu de marché, des transferts nets et impôts sur le revenu⁹. Le changement du revenu est également exprimé en pourcentages de variation. Enfin, le DPB s'est aussi penché sur les composantes de ces revenus et leurs variations, passant de la rémunération des salariés aux transferts courants payés. Ceci a permis de comprendre les sources des variations du revenu.

La part du revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019

Pour observer l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, le DPB a défini un panier de biens et services à partir du quatrième trimestre de 2019¹⁰ composé des 13 catégories de dépenses de consommation finale des ménages. À partir du trimestre suivant, le changement du déflateur d'une catégorie de dépenses (calculé plutôt) a été multiplié par sa valeur nominale correspondante retardée (c'est-à-dire du trimestre précédent) et la somme des catégories déterminait la consommation totale estimée pour le trimestre. Ceci a permis de fixer un panier de biens et services en fonction des quantités de l'année 2019 tout en le mesurant aux prix courants à travers le temps. Par la suite, la part du revenu nécessaire à l'achat de ce panier a été définie comme le ratio de sa valeur nominale estimée en dollars et celle de la mesure choisie du revenu. Le changement de cette part entre deux trimestres est représenté en pourcentage de

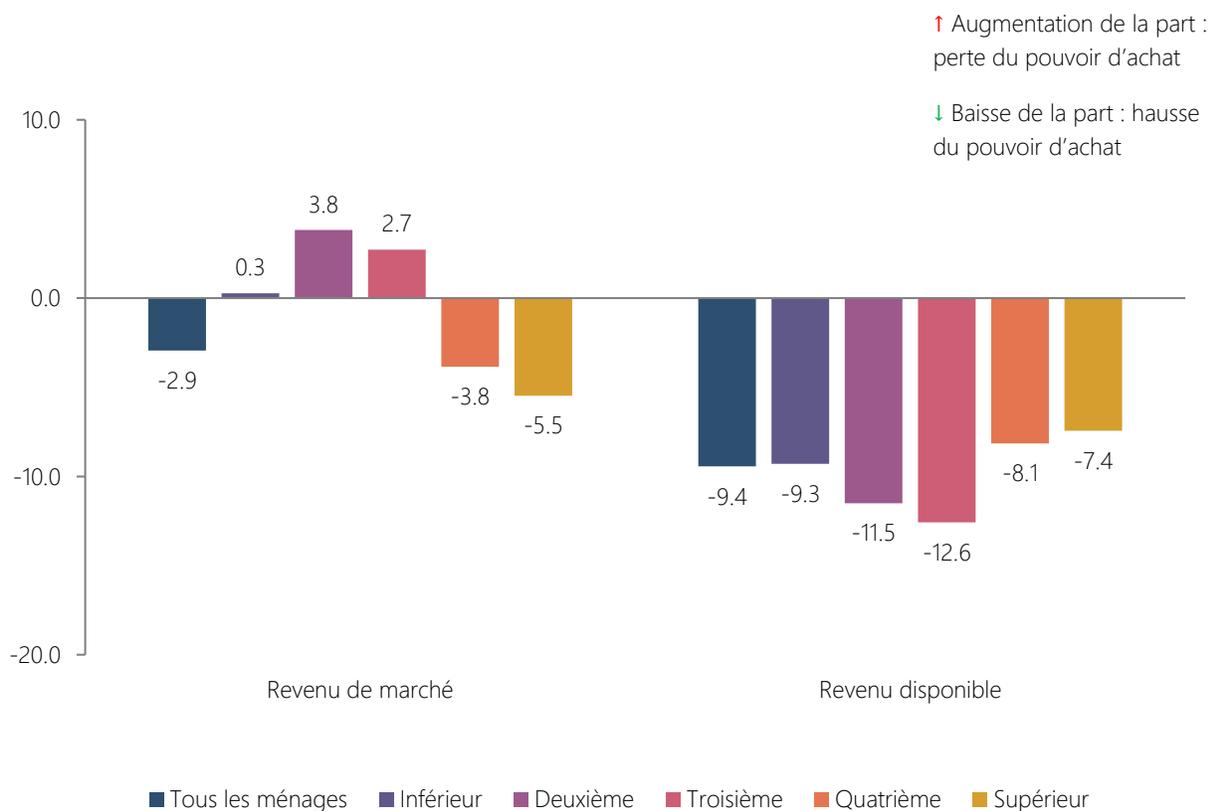
variation. En mesurant le panier de biens et services de 2019 aux prix courants, tout changement de la part mesurée repose sur deux sources de variation : celle des prix et celle du revenu. Par exemple, on dira que le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré lorsque le revenu croît plus vite que l'inflation. Dans ce cas-ci, le changement de la part sera négatif : les ménages peuvent consacrer une part moindre de leur revenu pour acheter les mêmes quantités de biens et services¹¹.

Changement de la part du revenu nécessaire à l'achat du panier de biens et services de 2019

Entre 2019T4 et 2021T1

Figure 1

Changement de la part du revenu requis à l'achat du panier de biens et services de 2019 entre 19T4 et 21T1, par quintile de revenu



Description textuelle :

Quintiles de revenu	Revenu de marché	Revenu disponible
Tous les ménages	-2,9	-9,4
Inférieur	0,3	-9,3
Deuxième	3,8	-11,5
Troisième	2,7	-12,6
Quatrième	-3,8	-8,1
Supérieur	-5,5	-7,4

Sources :

Bureau du directeur parlementaire du budget, Statistique Canada

Notes :

Le changement de la part du revenu nécessaire à l'achat du panier de 2019 est exprimé en pourcentage de variation. Une valeur négative indique une amélioration du pouvoir d'achat alors qu'une valeur positive signale une détérioration du pouvoir d'achat. La valeur du revenu et des dépenses de consommation étant des moyennes par ménage, la proportion du revenu et son changement dans le temps représentent également des valeurs moyennes.

Revenu de marché

Au premier trimestre de 2021, les ménages appartenant aux trois premiers quintiles de revenu devaient consacrer une plus grande part de leur revenu de marché pour acheter les mêmes quantités de biens et services comparativement au dernier trimestre de 2019. Les ménages du deuxième quintile de revenu ont accusé la plus grande augmentation; leur pouvoir d'achat s'est détérioré de 3,8%. Quant à eux, le quatrième et le cinquième quintile ont vu cette part reculer.

En effet, au cours de cette période, le revenu de marché a notamment baissé pour les deuxième et troisième quintiles de la distribution de revenu. Parmi les groupes ayant connu une hausse du revenu de marché, le quintile de revenu supérieur s'est démarqué avec une augmentation de 7,1 %. En revanche, l'inflation des dépenses de consommation finale des ménages a exacerbé la détérioration de la part disponible à la consommation pour les ménages dont le revenu de marché s'est affaibli durant la période. Quant

aux autres niveaux de la distribution, la hausse du revenu de marché a devancé celle des prix. Ceci explique l'amélioration de la part observée chez les ménages du quatrième et cinquième quintile.

Un revenu de marché plus bas pour plusieurs ménages canadiens coïncidait avec le renforcement de plusieurs restrictions imposées par divers paliers des gouvernements provinciaux et du Canada pour contrer la pandémie de COVID-19 lors du premier trimestre de 2021. Les secteurs de la restauration, de l'hébergement, du loisir et du commerce du détail étant particulièrement frappés par ces restrictions, les salaires ont reculé par rapport à leur niveau du quatrième trimestre de l'année 2019 pour les trois premiers quintiles de la distribution. De plus, ce sont des industries qui emploient du personnel à un salaire moyen plus faible¹². Toutefois, précisons que les gains en revenu de placement reçus¹³ pour les ménages gagnant les revenus les plus faibles tempèrent les pertes salariales.

Ainsi, l'analyse du DPB révèle que le pouvoir d'achat a changé de façon disparate d'une tranche de revenu à l'autre de la distribution.

Revenu disponible

Au premier trimestre de 2021, tous les ménages ont connu une baisse de leur part de revenu disponible à l'achat du même panier de produits et services relativement à leur situation avant la pandémie de COVID-19. À cet égard, l'ensemble des ménages ont pu jouir des mêmes volumes de consommation en percevant une amélioration de leur pouvoir d'achat de 9,4%.

Les ménages du troisième quintile de revenu ont connu la baisse la plus importante de cette part avec une variation de 12,6%.

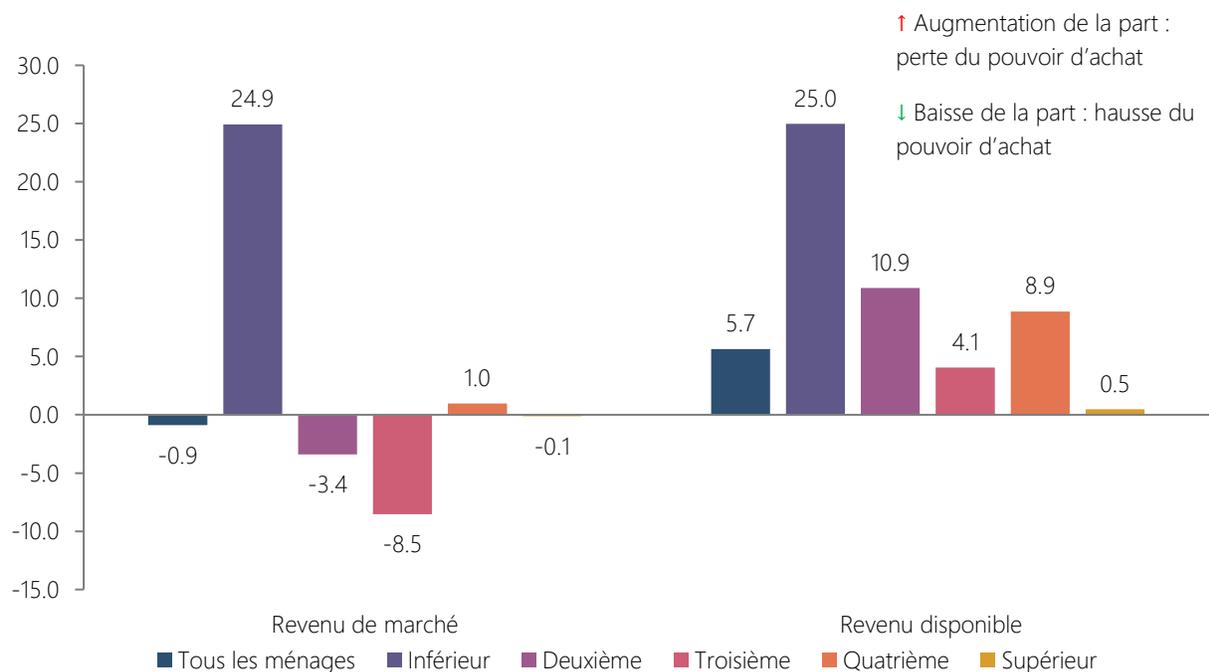
Durant cette période, le revenu disponible a augmenté plus rapidement que les prix de la consommation pour chaque quintile de revenu. En ce sens, celui-ci s'est avéré 11,8% plus élevé pour tous les ménages au terme du premier trimestre de l'année 2021 alors que les prix ont affiché une

hausse de 1,2%. Notons que ce sont les transferts courants reçus par les ménages qui ont le plus fortement contribué à ces gains du revenu. En effet, la hausse du revenu disponible pourrait être surtout le résultat du lancement ou de la majoration de prestations de revenu en raison de la pandémie de COVID-19. Ceci suggère alors que les ménages canadiens ont pu satisfaire le même niveau de consommation tout en y consacrant une part moindre de leur revenu disponible. Leur pouvoir d'achat s'en est trouvé amélioré.

Entre 2021T1 et 2022T2

Figure 2

Changement de la part du revenu requis à l'achat du panier de biens et services de 2019 entre 21T1 et 22T2, par quintile de revenu



Description textuelle :

Quintile de revenu	Revenu de marché	Revenu disponible
Tous les ménages	-0,9	5,7
Inférieur	24,9	25,0
Deuxième	-3,4	10,9
Troisième	-8,5	4,1
Quatrième	1,0	8,9
Supérieur	-0,1	0,5

Sources :

Bureau du directeur parlementaire du budget, Statistique Canada

Notes :

Le changement de la part du revenu nécessaire à l'achat du panier de 2019 est exprimé en pourcentage de variation. Une valeur négative indique une amélioration du pouvoir d'achat alors qu'une valeur positive signale une détérioration du pouvoir d'achat. La valeur du revenu et des dépenses de consommation étant des moyennes par ménage, la proportion du revenu et son changement dans le temps représentent également des valeurs moyennes.

Revenu de marché

Au deuxième trimestre de 2022, l'évolution de la part du revenu marché requise pour l'achat du panier de 2019 demeure disparate au sein de la répartition du revenu. Les ménages du quintile de revenu inférieur ont connu une augmentation de 24,9% de la part du revenu de marché nécessaire à l'achat du même panier de biens et services relativement au premier trimestre de 2021. Le deuxième et le troisième quintile se sont démarqués avec une réduction respective de 3,4% et 8,5%: les ménages de ces quintiles ont bénéficié alors d'une amélioration marquée de leur pouvoir d'achat par rapport aux autres tranches de revenu. Parmi les ménages qui touchent un revenu plus élevé, le premier groupe a plutôt connu une augmentation de 1%, alors que le dernier a accusé une faible baisse de 0,1%.

Entre 2021T1 et 2022T2, le revenu de marché a bondi pour les ménages canadiens en raison de hausses salariales importantes. Cependant, les

pressions inflationnistes ont eu raison de ces gains avec une augmentation de 7,8% à l'échelle nationale. Ceci exclut les ménages du deuxième et du troisième quintile de revenu dont les salaires ont fait un retour en force. Ils ont respectivement augmenté de 16,3% et 11,3%, contribuant fortement à une hausse du revenu de marché dépassant l'inflation. En revanche, les ménages du quintile de revenu inférieur ont souffert d'une rétraction de leur revenu d'un travail indépendant¹⁴ et à elle seule, celle-ci dissout les gains salariaux. Ainsi, leur pouvoir d'achat s'est détérioré considérablement en raison d'une inflation galopante, qui plus est d'un repli de leur revenu de marché.

Ainsi, le DPB constate que les pressions inflationnistes ont effacé la hausse des revenus d'emploi¹⁵. Les augmentations salariales liées à la reprise économique concomitante d'un marché du travail serré n'ont pas su avoir raison de la flambée des prix pour certains ménages, notamment ceux gagnant les revenus les plus faibles.

En vertu de cette définition du revenu, le DPB soulève deux phénomènes : les ménages canadiens appartenant aux deuxième, troisième et cinquième quintiles ont généralement pu satisfaire le même niveau de consommation tout en y consacrant une part moindre de leur revenu de marché; les ménages du quatrième quintile ont plutôt connu une faible détérioration de leur pouvoir d'achat, alors que celle des ménages du quintile inférieur est plutôt considérable.

Revenu disponible

Lorsque le DPB considère plutôt le revenu disponible, les ménages de chaque quintile de revenu ont dû consacrer une part plus importante de leur revenu disponible pour se procurer le même panier de biens et services, comparativement à leur situation au premier trimestre de 2021. Alors que cette augmentation se chiffre à 5,7% pour l'ensemble des ménages, les ménages gagnant les revenus les plus faibles se sont

distingués avec une hausse de 25%. En revanche, les ménages du quintile de revenu supérieur ont vu cette part s'élever de 0,5%.

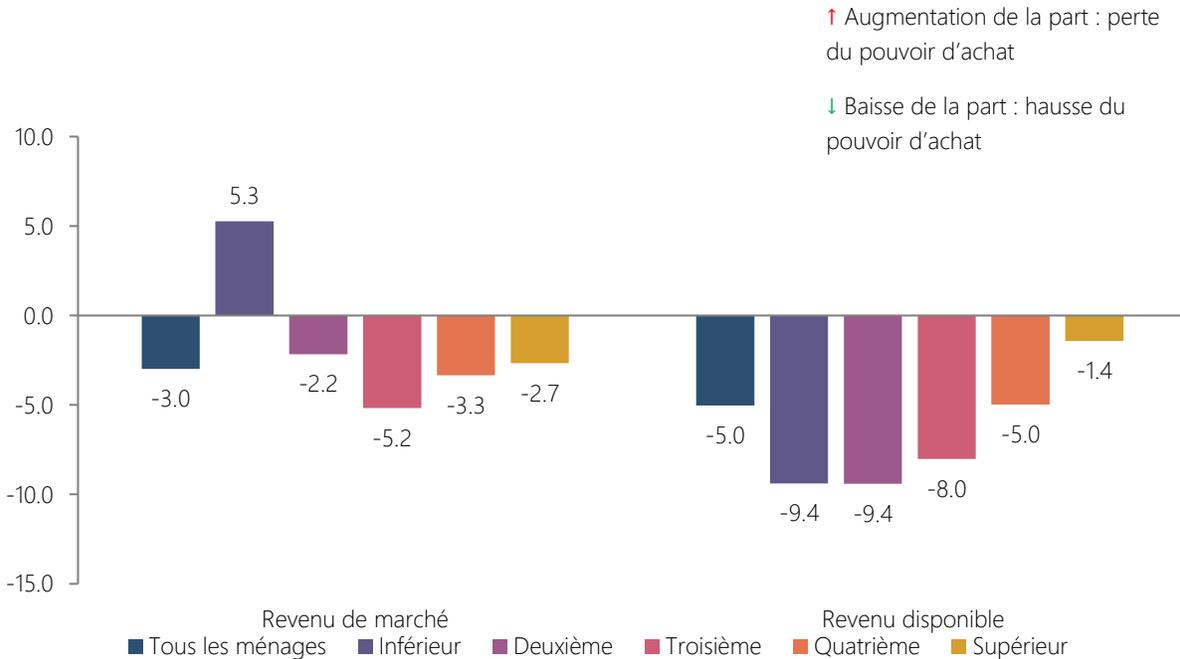
D'une tranche à une autre, les ménages canadiens ont vu les prix de consommation augmenter plus rapidement que leur revenu disponible durant ladite période, ceux-ci accusant une hausse respective de 7,8% et 2,1% depuis le premier trimestre de 2021. Les observations du DPB révèlent que les augmentations salariales ont talonné la hausse des prix pour la plupart des niveaux de la distribution, contribuant positivement à la hausse du revenu disponible observé. Cependant, la baisse des transferts gouvernementaux reçus entre 2021T1 et 2022T2 a affecté négativement l'augmentation du revenu disponible, et ce de façon substantielle pour certains ménages. C'est le cas des ménages des deux premiers quintiles de revenu ; ces baisses ont contrebalancé les gains salariaux. La cessation des prestations liées à la pandémie de COVID-19 explique notamment ce phénomène¹⁶.

Ainsi, le DPB observe que l'inflation a pris les devants dans la course au coût de la vie entre 2021T1 et 2022T2, induisant alors l'idée que le pouvoir d'achat des Canadiens s'est détérioré.

Entre 2019T4 et 2022T4

Figure 3

Changement de la part du revenu requis à l'achat du panier de biens et services de 2019 entre 19T4 et 22T4, par quintile de revenu



Description textuelle :

Quintile de revenu	Revenu de marché	Revenu disponible
Tous les ménages	-3,0	-5,0
Inférieur	5,3	-9,4
Deuxième	-2,2	-9,4
Troisième	-5,2	-8,0
Quatrième	-3,3	-5,0
Supérieur	-2,7	-1,4

Sources :

Bureau du directeur parlementaire du budget, Statistique Canada

Notes :

Le changement de la part du revenu nécessaire à l'achat du panier de 2019 est exprimé en pourcentage de variation. Une valeur négative indique une amélioration du pouvoir

d'achat alors qu'une valeur positive signale une détérioration du pouvoir d'achat. La valeur du revenu et des dépenses de consommation étant des moyennes par ménage, la proportion du revenu et son changement dans le temps représentent également des valeurs moyennes.

Revenu de marché

Entre 2019T4 et 2022T4, les ménages de tous les quintiles de revenu ont pu consacrer une plus petite part de leur revenu à la consommation du même panier de biens et services, à l'exception des ménages du premier quintile. Quant à eux, la part du revenu de marché requise pour soutenir un niveau de consommation constant a plutôt augmenté de 5,3%.

Relativement au dernier trimestre de 2019, le revenu de marché a grimpé substantiellement, chiffrant ce changement à 14,3% à l'échelle nationale. Comme précisé précédemment, les prix de la consommation se sont précipités sans pour autant rattraper le revenu de marché en soldant leur course à 10,9% au terme du quatrième trimestre de 2022. Hormis les ménages du quintile de revenu inférieur, la hausse des revenus d'emploi a de nouveau contribué largement aux gains de revenu de marché et elle devance l'inflation.

Compte tenu de cette définition du revenu, cela suggère que le pouvoir d'achat s'est amélioré pour la plupart des ménages par rapport à leur situation avant la pandémie de COVID-19.

Néanmoins, précisons que le portrait des ménages du quintile de revenu inférieur présente des nuances différentes. Bien que leur revenu de marché ait augmenté de 5,1%, l'inflation leur faisant face s'est élevée à 10,7% depuis le dernier trimestre de l'année 2019. La contribution positive au revenu de marché est surtout venue des gains en revenus de placement. Cependant, une hausse des revenus de propriété payés a tempéré substantiellement ceux-ci. L'augmentation du taux directeur de la Banque du Canada a entraîné une augmentation des paiements d'intérêts pour tous les ménages¹⁷. Cependant, le DPB conjecture que cette réalité frappe plus

sévèrement les ménages gagnant les revenus les plus faibles en raison de la contribution significative, mais négative, des revenus de la propriété payés.

Dans cette mesure, le pouvoir d'achat des ménages du premier quintile de revenu s'est détérioré relativement à leur situation avant la pandémie de COVID-19.

Revenu disponible

Au quatrième trimestre de 2022, les ménages de tous les quintiles ont vu leur part de revenu disponible nécessaire à l'achat du même panier de biens et de services initial diminuer, relativement à celle requise avant la pandémie de COVID-19. Dans l'ensemble, le pouvoir d'achat des Canadiens s'est amélioré de 5% alors que les ménages des deux premières tranches de revenu se démarquent avec une baisse de 9,4%.

Durant cette période, le revenu disponible a gagné du terrain face aux prix de la consommation : ils ont respectivement augmenté de 16,7% et 10,9% au terme du quatrième trimestre de 2022. À elles seules, les hausses salariales ont dépassé le rythme de l'inflation pour les ménages appartenant aux trois quintiles de revenu les plus élevés. Quant aux premier et second quintiles, ce sont plutôt les gains en transferts courants reçus qui ont largement et positivement contribué au changement du revenu disponible. En contraste, notons que l'augmentation des transferts courants payés a contribué négativement et significativement au changement du revenu disponible pour tous les groupes de ménages. Cependant, elle n'a pas été suffisante pour renverser la tendance des trois dernières années. Par conséquent, les observations du DPB suggèrent que le pouvoir d'achat des ménages canadiens s'est amélioré, comparativement à leur situation avant la pandémie de COVID-19.

Annexe A : Mesures du revenu par ménages

Tableau A.1

Mesures du revenu¹⁸ par ménage en 21T1

Quintiles de revenu	Revenu de marché	Revenu disponible
Tous les ménages	25 214	22 849
Inférieur	3 599	7 129
Deuxième	10 350	14 827
Troisième	18 490	19 576
Quatrième	31 770	27 573
Supérieur	61 860	45 137

Tableau A.2

Mesures du revenu par ménage en 22T2

Quintiles de revenu	Revenu de marché	Revenu disponible
Tous les ménages	27 431	23 318
Inférieur	3 100	6 138
Deuxième	11 568	14 435
Troisième	21 808	20 292
Quatrième	33 950	27 329
Supérieur	66 742	48 412

Tableau A.3

Mesures du revenu par ménage en 22T4

Quintiles de revenu	Revenu de marché	Revenu disponible
Tous les ménages	27 625	23 859
Inférieur	3 748	7 802
Deuxième	12 045	15 884
Troisième	21 954	21 426
Quatrième	34 636	27 804
Supérieur	65 730	46 371

Notes

¹ Bien qu'il fasse cette observation, le DPB tient à préciser qu'elle repose sur la situation du « ménage moyen » au sein d'un quintile de revenu. En pratique, certains ménages qui composent une tranche de revenu peuvent vivre des situations économiques différentes de la situation moyenne observée.

² Carloni, Dorian. (2022). *How Inflation Has Affected Households at Different Income Levels Since 2019*. Congressional Budget Office. Récupéré sur le [Congressional Budget Office](#).

³ Pour comprendre davantage ces sources de données, le lectorat est invité à consulter l'étude des [comptes économiques répartis pour le secteur des ménages](#) du guide méthodologique du système canadien des comptes macroéconomiques de Statistique Canada.

⁴ De même, il est possible de consulter l'étude des [comptes courants et capital](#) dans le même guide de Statistique Canada.

⁵ Les valeurs des comptes économiques répartis sont initialement exprimées en termes nominaux et non ajustés sur une base trimestrielle. Le DPB a désaisonnalisé ces données sur une base trimestrielle en se servant des facteurs saisonniers implicites des séries agrégées correspondantes du secteur des ménages provenant des tableaux 36-10-0107-01 et 36-10-0112-01. Cette démarche se fonde sur l'hypothèse que les habitudes de consommation et les revenus des ménages sont affectés tout autant par les mêmes facteurs saisonniers.

⁶ Les comptes économiques de revenu et de la consommation en nature ont été exclus de l'analyse, car leurs prix ne sont pas économiquement significatifs. De ce fait, cette étude utilise la version non-ajustée de ces comptes économiques. À cet égard, le lectorat peut consulter la rubrique

sur [la concordance et la mise en correspondance des transferts sociaux en nature](#) de Statistique Canada.

⁷ Par souci de concision, le revenu moyen nominal désaisonnalisé au taux trimestriel par ménage est nommé le revenu disponible. Il en est de même pour le revenu de marché et les dépenses de consommation. Le DPB utilise les données après les ajustements qu'il a effectué dans le cadre de cette étude. De ce fait, elles peuvent différer des données publiques de Statistique Canada.

⁸ Le DPB a fait l'hypothèse que tous les ménages font face au même niveau de prix. Les habitudes de consommation par quintile de revenu permettent d'introduire de la variabilité dans la mesure de l'inflation.

⁹ Pour de plus amples détails sur les définitions du revenu, le lectorat peut consulter le [guide de référence sur le revenu](#) de Statistique Canada.

¹⁰ Le DPB a utilisé les séries de données annuelles portant sur les comptes répartis pour l'année 2019 (36-10-0587-01) comme point de départ pour cette analyse. Pour les comparer aux séries trimestrielles débutant en 2020 (36-10-0663), les valeurs des comptes économiques ont été divisées par 4. Cela suppose que les ménages consomment et gagnent leur revenu à un taux uniforme au cours de l'année 2019.

¹¹ Lorsque le changement de part mesuré est négatif, cela veut dire que le pouvoir d'achat s'est amélioré. Lorsqu'il est positif, ceci indique que le pouvoir d'achat s'est détérioré.

¹² Statistique Canada. (2021, 5 février). Enquête sur la population active, janvier 2021. Récupéré sur Le Quotidien.

¹³ Le revenu de placement reçu fait notamment référence aux revenus de placement provenant de divers véhicules d'investissement et d'épargne, l'assurance-vie et les régimes de retraite. Pour plus de détails, le lectorat

peut consulter la rubrique sur le [revenu de la propriété reçu](#) de Statistique Canada.

¹⁴ Le revenu d'un travail indépendant (autrement dit, le revenu mixte) fait référence au revenu net provenant d'un travail indépendant agricole et non agricole d'entreprises non constituées en société et de pratiques professionnelles, et le revenu net de location. Pour plus de détails, le lectorat peut consulter la rubrique sur [le revenu mixte](#) de Statistique Canada.

¹⁵ Statistique Canada (2022, 3 octobre). Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation et l'épargne, deuxième trimestre de 2022. Récupéré sur [Le Quotidien](#).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Statistique Canada (2023, 31 mars). Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine, quatrième trimestre de 2022. Récupéré sur [Le Quotidien](#).

¹⁸ Voir note 5.

RP-2324-009-S_e

T_RP_3.0.0

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023